

## Remboursement des frais de changement de résidence

Référence : Décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié

Les agents nouvellement mutés dans le département peuvent prétendre, sous certaines conditions et sous réserve de **déménagement effectif lié à la nouvelle affectation**, à la prise en charge de leur frais de changement de résidence.

Les dispositions du décret visé en référence précisent que :

- la prise en charge des membres de la famille est possible si ceux-ci déménagent **en même temps** que l'agent ou s'ils le **rejoignent** dans un délai au plus égal à **neuf mois** à compter de sa date d'installation administrative ;
- le paiement de l'indemnité est effectué sur demande écrite présentée par le bénéficiaire dans le délai de **douze mois au plus tard, à peine de forclusion**, à compter de la date de son changement de résidence administrative.

1) **L'agent** doit adresser sa demande d'ouverture de droit au remboursement des frais de changement de résidence au moyen du **formulaire annexé (2 pages)**, à la Direction des services départementaux de l'Education nationale des Hautes-Alpes, division du premier degré, 12 Avenue Maréchal FOCH, BP 1001, 05010 GAP Cedex.

2) **Le service gestionnaire** prend, s'il y a lieu, **un arrêté d'ouverture de droit**. Il en transmet 2 exemplaires à la Division Financière du Rectorat et 1 à l'intéressé.

3) **La Division financière du Rectorat** adresse alors au bénéficiaire deux dossiers originaux intitulés : "**Etat de frais de changement de résidence**".

**N.B.** : *ces dossiers ne sont jamais délivrés avant l'ouverture du droit constaté par l'arrêté.  
seuls ces 2 exemplaires seront pris en compte pour l'examen du dossier.*

4) **L'agent** dispose d'un délai de **12 mois maximum**, à partir du changement de résidence administrative, pour transmettre à la Division financière du Rectorat les dossiers **complétés**, accompagnés des **pièces justificatives** demandées et **visés par l'autorité hiérarchique**.



Académie d'Aix-Marseille

**FRAIS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE**  
**Demande d'ouverture de droit à indemnisation**

renseignements à prendre en compte pour l'établissement de l'arrêté d'ouverture de droit  
Attention : aucune demande incomplète ne pourra être étudiée

NOM, Prénom : .....

Grade et emploi : ..... : .....

Nouvelle résidence administrative : .....

Date d'installation dans ce poste à titre définitif : (joindre 1 copie de l'arrêté) .....

Motif de la demande de mutation dans les Hautes-Alpes

- Suppression d'emploi
- Promotion
- Convenances personnelles
- Rapprochement conjoint fonctionnaire
- Autre : .....

Postes occupés au cours des 5 dernières années		
Etablissement	Commune	Date de l'installation <u>Préciser</u> : à titre provisoire ou définitif

Avez-vous perçu des indemnités pour frais de changement de résidence au cours des 5 dernières années ?

- OUI
- NON

Si non, joindre une attestation de non perception de ces indemnités dans les 5 dernières années, à solliciter auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'origine.

Situation de famille :  Célibataire  Marié  Veuf  Divorcé  PACS, concubinage

Profession du conjoint ou concubin : .....

Personnes à charge accompagnant le fonctionnaire dans son poste d'affectation  
(ou qui le rejoindront dans les neuf mois à compter de sa date d'installation)

DESIGNATION	NOM - PRENOM	DATE DE NAISSANCE	Observations
Conjoint ou concubin	_____	_____	_____
Enfants à charge au sens de la législation sur les prestations familiales	_____	_____	_____
Ascendants à charge	_____	_____	_____

**Certifié exact par l'intéressé(e) le .....**  
**Signature :**

# RESIDENCE FAMILIALE

Adresse de l'ancien domicile : .....

Date du déménagement : .....

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(rayer les mentions inutiles)

- Si la famille du fonctionnaire est déjà installée dans la nouvelle résidence ;

*Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que je suis définitivement installé(e) à (précisez l'adresse) :*

.....

*avec ma famille composée de mon conjoint (ou concubin) et de mes enfants (prénoms) :*

.....

- Si la famille du fonctionnaire n'est pas encore installée dans la nouvelle résidence :

*Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que je suis définitivement installé(e) à (précisez l'adresse) :*

.....

*Je m'engage à justifier dans un délai d'un an à compter de la date de changement de résidence administrative que tous les membres de ma famille pris en compte pour le calcul de l'indemnité m'ont effectivement rejoint dans ma nouvelle résidence familiale (art. 49 § 5).*

- Autre cas :

*Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que je suis définitivement installé(e) à (précisez l'adresse) :*

.....

*et ne demande le bénéfice du remboursement des frais de changement de résidence que pour moi-même.*

Je soussigné(e) certifie l'exactitude du présent état à tous les égards.

A ....., le .....

Signature de l'intéressé(e)